

# RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION MOULE

26 juin 2020

## Etaient présents

Titulaires	Autres personnes
Denis ROBIOLLE	Marie LAURE COCHARD IFREMER
Jean LEGER	Catherine PAUL CRPM
David LECAPLAIN	Benoît DUVAL CRPM
Romain LANEELLE	Géraldine LAISNE CRPM
Philippe NEEL	Régine TAVERNIER DDTM
Laurent OSMONT	
	Absents excusés :
	Raïssa TESSERON NFM

## Ordre du jour :

- Attribution des licences
- Résultats de la prospection et propositions pour la campagne 2020
- Questions diverses

## Attribution des licences

56 renouvellements dont un sans navire depuis 2 ans. La question de reconduire ce renouvellement sans bateau depuis 2 ans est tranchée. En l'absence de ressource, la commission décide de proposer au conseil une prolongation du délai d'une année supplémentaire. Ceci est en cohérence avec le gel des licences pour absence de ressource.

Le contingent de 60 licences permet d'accepter 4 nouvelles demandes sous réserve d'un permis de navigation conforme. Les demandes ont été classées selon la date de réception du projet. Le nombre de places disponibles se partage entre les nouvelles demandes en diversification (2) et les premières installations (2).

Le classement est le suivant au titre de la première installation

Date de projet	antenne	port	statut	navire		armateur
22/01/2016	EC	BA	NDI	PA		PAPILLON Pierre
23/03/2016	GC	GC	NDI	PA MORGANE INES	CN 590072	JEANNE José

Et de la diversification :

Date de projet	antenne	port	statut	navire	Immat	armateur
10/02/2014	NC	CH	DIV	ODESSA	CH 642081	GOBERT Anthony
27/06/2014	HC	DM	DIV	AVEL MOR2	CN 926184	BARBEY Franck

CRPMEM de Normandie

Siège administratif : 9 quai L.Collins 50100 Cherbourg 02.33.44.35.82  
contact@comite-peches-normandie.fr

Sous réserve du permis de navigation conforme aux conditions d'exploitation liées à la drague, ces demandes sont validées.

Les membres sont toujours favorables à favoriser les pêcheurs riverains pour l'attribution des licences, ce qui n'est pas légal.

Les 14 autres demandes sont refusées.

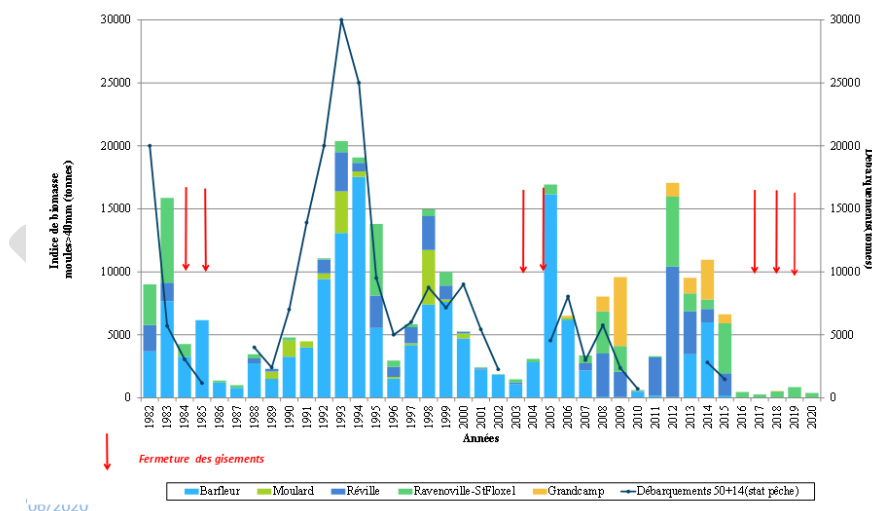
## Résultats de la prospection et propositions pour la campagne 2020

### Prospection : résultats d'IFREMER

97 traits ont été réalisés par le navire FRAVAL entre les 18 et 20 mai 2020. Seuls 11 d'entre eux ont montré une présence de moules : 2 sur St Floxel et 9 sur Ravoville.

Depuis 2016, l'ensemble des gisements montre une quasi absence de moules. Seul le gisement de Ravenoville/st Floxel montre la présence de moules.

## Indices de biomasse (moules >=40mm)



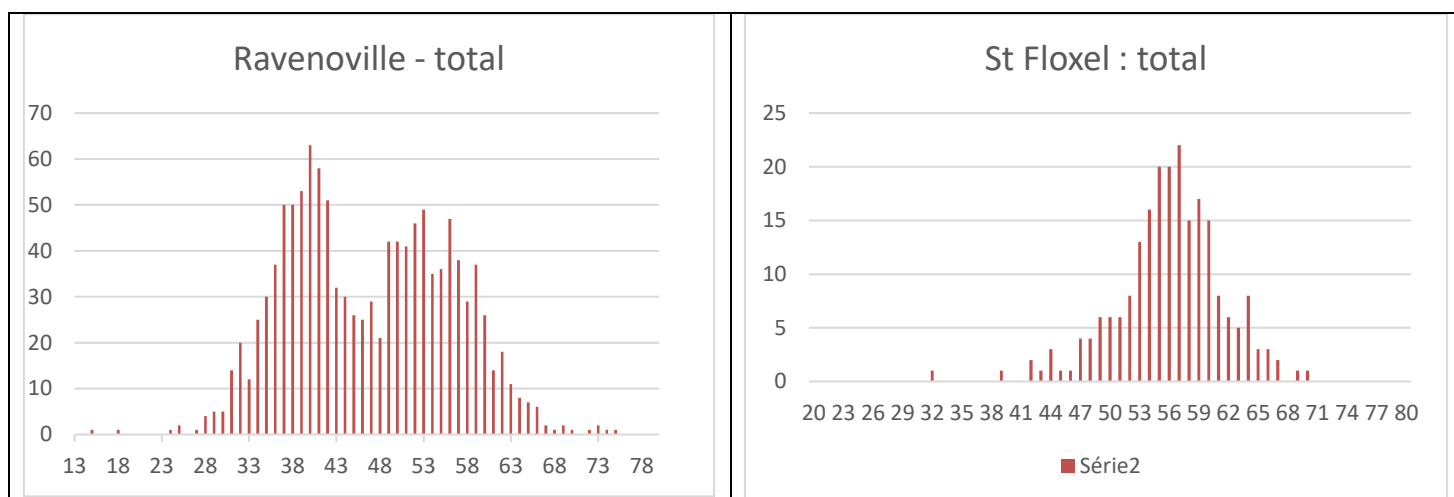
### Ravenoville / St Floxel :

- Rendement moyen 21 kg par min avec une drague de 1.60 mètres
- Taux de juvéniles 44 % sur Ravenoville et 1% sur St Floxel
- Couverture en moules en baisse par rapport à 2019
- Rendement en moules commercialisables en baisse/2019
- Les résultats de qualité de NFM montrent que l'indice de condition est plutôt bon mais que les moules fortement parasitées vont nécessiter un travail important de dessablage, déparasitage.

La répartition des tailles est la suivante :

CRPME de Normandie

Siège administratif : 9 quai L.Collins 50100 Cherbourg 02.33.44.35.82  
contact@comite-peches-normandie.fr



### Prospection : résultats de NFM (voir document joint) :

A la date de la prospection,

- Indice de condition (IC) approchant 21% pour les gros individus (coquille épaisse) - Ravenoville n°3 / St Floxel n°2
- IC atteignant déjà 23% pour les moules de plus petite taille (coquille fine) - Ravenoville n°8.
- L'IC devrait continuer de croître encore dans les prochaines semaines aux vues des conditions météorologiques estivales et à la fin de la ponte.
- Nécessité de dégrappage, nettoyage et dessablage pour éliminer la forte proportion d'épibiontes sur les coquilles et les sédiments avant commercialisation.

### CONCLUSIONS IFREMER:

La situation identique aux 4 précédentes années sur les gisements de Barfleur, Moulard, Réville et Grandcamp et la présence de juvéniles sur Ravenoville (44%) imposent une mesure de fermeture à la pêche des gisements mouliers de l'Est-Cotentin en 2020, afin de protéger la croissance des juvéniles et de donner une opportunité de reproduction aux géniteurs

### Décision sur la campagne 2020

En l'absence de ressource sur les autres gisements, les débats n'ont porté que sur Ravenoville. 6 membres sont présents et malgré l'opposition de l'IFREMER, débattent vivement en faveur d'une ouverture sous conditions.

Un vote départage les 2 propositions suivantes :

1. **OUVERTURE** selon les conditions suivantes
  - a. Navires de moins de 10m
  - b. Quota journalier 300 kg/bateau
  - c. Dates d'ouverture : au plus vite et après le 4<sup>ème</sup> résultat d'analyses
  - d. 4 jours par semaine : LU-MA-JEU-VEN

CRPMEM de Normandie

Siège administratif : 9 quai L.Collins 50100 Cherbourg 02.33.44.35.82  
[contact@comite-peches-normandie.fr](mailto:contact@comite-peches-normandie.fr)

- e. Horaires de débarque : 7h-10h
- f. Cale de débarque : zone conchylicole d'Utah Beach

## 2. FERMETURE

5 membres sont favorables à l'ouverture. Un seul est contre.

Le vote est donc en faveur de l'ouverture de Ravenoville avec les conditions énumérées ci -dessus.

## Questions diverses

---

Les membres demandent une nouvelle fois que le CRPM ré-ensemence les gisements, notamment Ravenoville.

Le CRPM informe qu'un programme appelé EMINOR est en cours avec IFREMER et qu'un volet sur l'ensemencement en naissain naturel est prévu.

Ils seront tenus informés de l'avancée des travaux.

Le Président

David RIGAULT

PROJET